

MODALITES DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017

Opération de repeuplement gibier à plumes

Les dossiers de demandes de subventions doivent impérativement être déposés à la Fédération des Chasseurs par l'intermédiaire de votre Président de GIC avant le **31 mai** dernier délai. Les factures doivent également nous parvenir par votre Président de GIC avant le **15 septembre**.

Nom - adresse – N° tél. de l'adjudicataire :

N° de GIC

Commune(s) et N° du (des) lot :

Nom - adresse – N° tél. de la personne à contacter pour les visites :

Caractéristiques du biotope

- nombre d'agrains :
- présence de haies :
- présence d'eau :

Plan d'eau : Surface

Cours d'eau : Longueur Largeur

- Piégeage sur le(s) lot(s) : OUI
NON

Surface des jachères cynégétiques (ha) :

Surface des cultures à gibier (ha) :

Nombre d'oiseaux commandés :

Faisans

Perdreaux (hors GIC)

Colverts

Date et lieu d'arrivée des oiseaux :

Pour les faisans, dates des 2 lâchers : 1^{er} lâcher :
2^{ème} lâcher :

Nombre de volières et leur surface : (à remplir obligatoirement)

	Volière 1	Volière 2	Volière 3	Volière 4	Volière 5
Longueur (m)					
Largeur (m)					
Hauteur (m)					
Surface (m²)					
Surface totale (m²) (1+2+3+4+5)					

Perdrix : Nb de parquets utilisés pour votre opération de lâcher individuelle

Nb de parquets utilisés pour l'opération du GIC (s'il en existe une)

Nb de parquets totaux sur votre/vos lot(s) (opération individuelle+GIC)

La volière est-elle située :

- au milieu du bois
- en lisière de forêt
- en plaine
- dans une friche

Attention ! AUCUNE demande individuelle adressée directement à la Fédération des Chasseurs ne sera acceptée. Ainsi, **vous devrez nécessairement passer par votre Président de GIC** pour chacune de vos démarches dans le cadre de cette opération. De plus, la subvention sera directement versée à votre GIC. C'est donc lui qui vous paiera.

Date :

Signature (obligatoire)